

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 janvier 2022

Date de convocation :

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier 2022 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 22 janvier 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. **POUILLY Jérôme**, Maire.
Étaient présents : **BEC Alain**, **BERRUYER Joël**, **BUGNAZET Éric**, **DUMONCHAU Denise**, **GRANGE Lucie**, **LAMOUILLE Fabrice**, **LEXTRAIT Loïc**, **MAHÉ Magali**, **PELLAT-CHILLOT Laurent**, **PERRIER Dominique**, **POUILLY Jérôme**, **TONI Félix**.
Étaient absents excusés : **ARMAND Florence** a donné procuration à **LEXTRAIT Loïc**, **ATHALE Carole** a donné procuration à **BERRUYER Joël**
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, BUGNAZET Éric a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 15/12/2021
- Urbanisme.
- Voirie /Travaux
- Préparation du Budget 2022
- Point d'avancement sur le SIVOS
- Point d'avancement sur le SIVU
- Création d'une commission pour développer l'accès aux soins sur la commune
- Sujet divers
- Délibération prise d'acte sur la Convention Territoriale Globale (ajout à l'ordre du jour validé par les membres du Conseil Municipal)

A la demande de Monsieur le maire, les membres du Conseil Municipal décident de valider la demande d'ajout pour la délibération de prise d'acte portant sur la convention territoriale globale entre la CAF de la Drôme et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et de leurs pouvoirs.

URBANISME

Permis Accordés :

- PC 02620721C0011-chemin des Brudeaux- Plein Sud
- PC 02620721C0014 -route de la Grenerie
- PC 02620721C0010-chemin de l'industrie
- PC 02620721C0013-chemin des Brudeaux-Plein Sud

Demandes préalables accordées :

- DP 02620721C0018-route de Parnans
- DP02620721C0019-chemin de Thau

Recollement en cours du PA au Plein Sud.

DÉLIBÉRATION 01/2022 portant sur la Convention Territoriale Globale entre la Caf de la Drôme et la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire présente :

La Caf de la Drôme et la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo se sont engagées dans une démarche d'élaboration d'un projet social de territoire en associant dans ses différentes phases de nombreux élus et professionnels de territoire pour apporter une réponse adaptée aux besoins des habitants.

Ce projet social de territoire, inscrit dans la convention territoriale globale, a été approuvé par le conseil communautaire du 2 décembre 2021 et signé par l'Agglo et la Caf de la Drôme le 6 décembre 2021.

Durant les cinq années à venir, il permettra à l'ensemble des acteurs du territoire, associations et collectivités intervenant au service des habitants de mener leurs actions sur une base commune construite collectivement.

Ainsi la Caf de la Drôme et l'Agglo seront garants du suivi des quatre axes stratégiques durant la période couverte par cette convention dans les sept domaines concernés que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique et le logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de la lecture du document,

- **DECIDE à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs de prendre acte de la convention Territoriale Globale**

Conformément à la Loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, la présente délibération est exécutoire de plein droit. A cet effet, le Maire certifie avoir effectué ce jour, sa publication ainsi que sa transmission à Monsieur le Préfet du Département de la Drôme à Valence.

VOIRIE PROJET POUR L'ANNEE 2022

- Point d'avancement du chantier d'enfouissement 20 000 V.
- Faussés chemin des Combes.
- Joyeuse chemin de combes : embâcles sur la rivière qui déborde sur le chemin.
- Trou (affaissement) sur le chemin de St Martin.
- Enfouissement évacuation eau de pluie dans les parcelles de noyers à Saladot.
- Broyeur forestier chemin du Four, chemin des ratières, chemin des combes.
- Devis d'isolation par l'intérieur pour la salle des fêtes.
- Devis remplacement des fenêtres pour la salle des fêtes.
- Eau de source au village à achever.
- Relance à faire à Architecte pour consultation pour la cantine.
- Installation du câble sur le faitage à l'église et le contrôle de la lucarne.
- Cable électrique de la sonnerie des cloches à reconnecter.
- Remplacement des battants des cloches de l'église à confirmer.
- Finalisation de la vidéoprotection à la Jassaudière.
- Finalisation de la sécurisation d'enrochement à l'arrière de l'église.
- Les ferrures des fenêtres de la cantine seront faites quand les températures seront plus clémentes.
- L'abri pour le local technique, le devis a été réalisé.
- Plusieurs devis ont été réalisés pour l'achat de la tondeuse.
- Mise en place de la rampe d'accès à l'église.

PREPARATION DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de préparer et d'évaluer les budgets dont ils ont besoin pour leurs commissions.

Il informe également les membres du Conseil Municipal, de l'augmentation des tarifs de l'électricité ce qui aura pour effet un coût supplémentaire sur le budget.

La réflexion est faite sur les éventuelles économies que la commune pourrait faire pour réduire les frais liés aux dépenses d'énergie.

POINT D'AVANCEMENT DU SIVOS

- Une routine de réunion a été mise en place, tous les quinze jours, pour accueillir les parents et enseignants.
- Demande des parents au sujet de la cantine, par rapport aux absences des enseignants : la décision : le repas du premier jour d'absence n'est plus facturé aux parents, les autres jours pouvant être annulés par les parents par anticipation.
- Service minimum d'accueil du 13/01/2022
 - 7 enfants à St Michel, la permanence a été assurée par Guilaine le matin et Catherine l'après midi.
 - 3 enfants à Montmiral, la permanence a été assurée par Antonia.

- Document unique :
 - Formation réglementaire des agents en cours de planification,
 - Visite par l'ACFI prévu le lundi 07/02/2022 à 13h30, comprenant le lieu de restauration et la visite de l'école maternelle.

- Budget : le 31/12/2021, le SIVOS a reçu de la part de l'état la somme de 11 800 € qui correspond au fond de compensation dû au COVID.

- Qualité de l'air : mise en place des kits pour faire les mesures avant les vacances de février.

- Il est envisagé de mettre en place, dès la rentrée septembre 2022, avec l'aide de la CAF de la Drôme, les repas de la cantine à 1 euro, pour toutes les personnes ayant un quotient familial modeste.

POINT D'AVANCEMENT DU SIVU

- Coûts des réparations du chauffage à la suite d'une surtension :

Facture horloge hebdomadaire	416.64 € TTC
Facture thermostat Office	179.76 € TTC
Facture aspiration chaudière	858.00 € TTC
Devis automate régulation	3 751.20 € TTC

- Réparation Autolaveuse :

Devis Entre. COMBES	≈ 3 500 € HT
Devis KARCHER	3 365.51 € HT

- Devis achat autolaveuse :

	ABL 07 FIORENTINI	LVMN LAVOR
Dynamic 45 RO		2 490.00 € HT
Free Evo 50 TR		3180.00 € HT
I 18 BT 45 TR	4 400.00 € HT	
Ecomini RO	2 897.00 € HT	

Retenu : ABL 07 FIORENTINI est à St Peray, le service après-vente est garanti.

Les prix ont été étudiés pour une location mais le coût final serait trop élevé.

Les membres du Conseil Municipal optent pour l'achat par le SIVOS et budgété selon 3 parts : 1 part SIVOS et 1 part pour chacune des deux communes de St Michel sur Savasse et sur Montmiral.

Dans l'hypothèse où la part de 1/3 du SIVOS mettrait son budget en difficulté, les communes seront saisies de cette question dans le courant de l'année 2022.

- Contrôle extincteur :

SICLI	10 x 7.42 € HT / Pièce	6.08 € HT de déplacement
Baudoin	10 x 9.50 € HT / Pièce	15.00 € HT de déplacement

Retenu : SICLI coût moins élevé pour les mêmes prestations, dans l'attente de la nouvelle convention avec Groupama

La commission sécurité passe le 02/02/2022 au SIVU

- Ombrières : l'emplacement du local technique sera en haut des poteaux de charpente.

CREATION D'UNE COMMISSION pour développer l'accès aux soins sur la commune

Monsieur le Maire informe que les infirmières travaillant en Drôme ne peuvent pas travailler en Isère. Il est en contact avec un médecin qui habite sur la commune de Geyssans et exerce actuellement sur Valence, mais qui pour des raisons personnelles voudrait se rapprocher de son domicile et effectuer un temps partiel. Il faudrait donc qu'un autre médecin vienne compléter ce temps partiel pour qu'un cabinet médical puisse être ouvert.

- La nouvelle commission pour développer l'accès aux soins se compose de :
LAMOUILLE Fabrice, GRANGE Lucie, POUILLY Jérôme

POINT SUR LE RECENSEMENT

Le recensement de la population 2022 a lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022, en raison de l'épidémie de la COVID 19, nous vous recommandons de répondre par internet.

SUJETS DIVERS

- Nous rencontrons des conflits d'usages entre chasseurs et randonneurs au sujet de l'accès à certaines pistes forestières. Nous travaillons en collaboration avec les associations de chasses et de randonneurs afin de rétablir un climat de bonne entente.
- Il nous a été rapporté que certains véhicules roulaient de façon excessive dans le village. Nous allons donc procéder à la mise en place d'un radar pédagogique.
- Commission gestion des déchets : trois points de collectes
- CLERIEUX
 - MONTMIRAL
 - VALHERBASSE

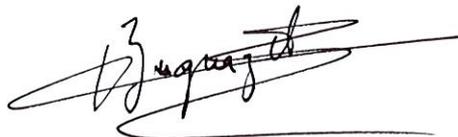
AGENDA

- ❖ Vendredi 28 janvier 2022 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Montmiral.
- ❖ Vendredi 04/février 2022 : Distribution des composteurs, à l'espace Bagnol, pour ceux qui l'on commandé.
- ❖ Vendredi 11 février2022 : RDV avec le Comité de sauvegarde du patrimoine.

Il est 22 H 34, le Conseil Municipal est clos.

Le secrétaire de séance

BUGNAZET Éric

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bugnazet', with a long horizontal flourish underneath.